



**Procès-verbal de la 5<sup>e</sup> assemblée publique  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le mercredi 15 mai 2019 à 19 heures  
au Centre de service de la STTR**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Luc Tremblay M. Claude Ferron Mme Valérie Renaud-Martin M. François Dubois	président administrateur administratrice administrateur et représentant des usagers du transport adapté
<b>Personnes absentes :</b>	Mme Maryse Bellemare M. Pierre Montreuil M. Philippe Lauzon	vice-présidente administrateur administrateur et représentant des usagers du transport urbain
<b>Personnes ressources:</b>	M. Guy de Montigny M. Daniel Girard Mme Caroline Cinq-Mars	directeur général et secrétaire corporatif directeur du service de transport urbain directrice des services administratifs

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 5<sup>e</sup> assemblée publique.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(37-19)** IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin  
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 17 avril 2019**

**(38-19)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Luc Tremblay  
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 17 avril 2019 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 17 avril 2019 soit adopté en ajoutant, à la fin du premier paragraphe du point 6 : « maximum quatre (4) enfants ».

ADOPTÉE

-----

**4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24 avril 2019**

**(39-19)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Luc Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24 avril 2019.

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 24 avril 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**5. Comptes à payer**

**(40-19)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 27234 à 27362 et les paiements directs 329 à 352 le tout couvrant la période du 3 au 30 avril 2019, pour une somme totale de 1 136 797.41 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

## 6. Dépôt du rapport financier

CONFORMÉMENT à l'article 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c.S-30-01), Mme Caroline Cinq-Mars, directrice des services administratifs et trésorière, dépose le rapport financier au 31 décembre 2018. Les grandes lignes sont :

Auditeur indépendant : Rapport sans réserve  
Vérificateur général : Rapport sans réserve

### Bilan

actifs financiers	10 054 106 \$	Passifs	17 247 046 \$
Actifs non financiers	24 370 660 \$	excédent accumulé	17 177 720 \$
	-----		-----
	34 424 766 \$		34 424 766 \$

### États des résultats

Revenus de fonctionnement	14 924 263 \$
Revenus d'investissement	1 835 693 \$
Charges	16 759 956 \$

Ce qui donne un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 3 907 \$.

-----

## 7. Adoption de la nouvelle offre de service en transport urbain

**(41-19)** ATTENDU que la STTR a adopté son plan stratégique 2017-2026 ;

ATTENDU les vecteurs d'innovation, les enjeux stratégiques et les axes stratégiques auxquels veut répondre la STTR ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir, de modifier ou de supprimer tout ou une partie des parcours ou des circuits couvrant le territoire de la STTR ;

ATTENDU les dispositions de l'article 79 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :

M. François Dubois  
Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la STTR modifie ou supprime, en tout ou en partie, les parcours ou circuits de son territoire et qu'elle en établisse de nouveaux, selon ce qui apparaît aux documents joints en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE la présente décision concernant l'établissement, la modification ou la suppression d'un parcours entre en vigueur le 7 juillet 2019 ;

QUE la STTR publie, dans l'Hebdo Journal, la liste des circuits et des parcours visés par le présente et qu'elle rende disponible sur son site WEB, le résultat de la décision, au moyen de cartes ou autres outils permettant d'informer le public, des changements qui auront lieu.

ADOPTÉE

-----

## **8. Renouvellement du portefeuille d'assurance dommages**

**(42-19)** CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du portefeuille d'assurance dommages pour la période du 31 mai 2019 au 31 mai 2020, déposée par le courtier AON :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner l'ensemble des protections pour une prime totale avant taxes de 134 086 \$, représentées par les compagnies Northbridge, Aviva, Lloyd's et SUM.

D'autoriser M. Guy de Montigny, directeur général, à signer la proposition de renouvellement pour et au nom de la STTR.

ADOPTÉE

-----

## **9. Affaires diverses**

Aucun sujet n'est discuté à ce point d'ordre.

-----

## **11. Période de questions**

M. Alexandre Lesmerises offre ses services pour informer la clientèle sur le nouveau réseau.

M. Guy de Montigny lui transmettra les coordonnées de la firme retenue par la STTR pour agir à titre de brigade d'informations.

-----

**12. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 19 juin 2019 à 19 h.

-----

**13. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :

Mme Valérie Renaud-Martin

APPUYÉE DE :

M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h06.

ADOPTÉE

-----

---

M. Luc Tremblay  
Président

---

M. Guy de Montigny,  
Secrétaire corporatif